



Association commerciale avec un français

Par **charoufa**, le **19/02/2012** à **18:32**

Bonjour,

Je suis tunisien et marié avec une française depuis le 15 janvier 2011, je n'ai toujours pas ma carte de séjour après avoir eu recours au Tribunal administratif. Nous avons fait un recours à la cour administrative de Nantes, j'attends une date d'audience.

Mon frère qui a obtenu la nationalité française veut acheter un commerce et voudrait que je travaille avec lui.

Ma question est : est-ce que mon frère peut me mettre co-gérant ou associé afin que je puisse travailler dans son commerce ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.